

La même chose s'applique à la province de Québec, dont vient notre critique en matière financière qui siège devant moi; le gouvernement provincial y caresse un projet de développement hydro-électrique de 30 milliards de dollars. Cet argent dépend des mêmes attentes et des mêmes réalités dans les milieux financiers internationaux. Aussi, si le prix du barril de pétrole augmentait à \$50, disons, comme le souhaiteraient les conservateurs, le financement ne poserait aucun problème. Je ne connais pas un conservateur qui ne rêve de voir le prix du pétrole grimper à \$50 le barril . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je dois dire que la période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

\* \* \*

## LA LOI DE 1986-87 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M<sup>me</sup> McDougall interrompue le lundi 17 mars: Que le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, soit lu maintenant pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Deans (p. 11570).

**M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part encore une fois au débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt du gouvernement et sur l'amendement que nous proposons afin de renvoyer à six mois l'étude de ce projet de loi. Notre proposition est entièrement justifiée par la totale inefficacité de l'action économique par laquelle le gouvernement répond aux défis de 1986.

L'incompétence, l'inexpérience et l'ignorance avec lesquelles le gouvernement aborde la politique économique ne percent nulle part mieux que dans le domaine des négociations sur le libre-échange qu'il veut entreprendre avec les États-Unis. Par exemple, je suis resté abasourdi par le discours qu'a prononcé hier soir, à Sherbrooke, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui a fait preuve d'un manque général d'information tant sur la thèse du libre-échange que sur la circonscription que je représente.

Le ministre, reconnu comme l'un des principaux porte-parole du parti conservateur sur le plan économique, a d'abord annoncé que nous pouvions tous avoir confiance en la libéralisation des échanges parce que le pacte de l'automobile s'était révélé un si franc succès, sans tenir compte du fait que le pacte de l'automobile est le contraire du libre-échange. Par ce pacte, les fabricants qui en sont les bénéficiaires s'engagent premièrement à vendre au Canada autant d'automobiles qu'ils en produisent ici. Deuxièmement, et ce qui est encore plus important

pour les emplois des Canadiens, ce pacte renferme la promesse que 60 p. 100 de la valeur ajoutée de chaque véhicule consistera en valeur ajoutée au Canada. En deux mots, il s'agit d'un pacte commercial comportant des garanties c'est-à-dire précisément ce que notre parti et le mouvement syndical ainsi que les milliers et même les millions de Canadiens qui s'opposent au libre-échange bilatéral cherchent à obtenir. Il s'agit de garanties à l'égard du commerce sectoriel qui protégeront les emplois des travailleurs canadiens.

Malheureusement, le ministre semblait l'ignorer. Son ignorance était encore plus évidente dans la déclaration suivante qu'il a faite et que le Journal de Montréal, de Sherbrooke, a rapportée. Selon cette déclaration du président du Conseil du Trésor, le fait que Windsor, en Ontario, où le pacte de l'automobile a donné de si bons résultats, soit l'une des villes du pays où le taux de chômage est le plus bas au Canada atteste de la vigueur du pacte de l'automobile.

● (1610)

Malheureusement, le président du Conseil du Trésor ne s'était pas donné la peine de consulter les statistiques de son gouvernement. S'il l'avait fait, il aurait constaté qu'au cours du mois le plus récent, 9.5 p. 100 des travailleurs de Windsor étaient en chômage. Il aurait pu établir la comparaison avec Halifax où il y a 8.7 p. 100 de chômeurs, Québec où il y en a 9.2 p. 100, Ottawa où il y en a 8.8 p. 100, Toronto, où le taux de chômage est de 7.7 p. 100, ou même Kitchener-Waterloo où j'ai pris la parole au sujet du libre-échange la semaine dernière et où ce taux est de 6.8 p. 100.

En fait, pas moins de neuf villes du pays ont un taux de chômage inférieur à celui de Windsor. Le gouvernement a montré de nouveau qu'il ignorait tout de la réalité en ce qui concerne Windsor. Pas étonnant s'il n'arrive jamais à gagner des sièges dans cette ville. S'il réussissait à dire quelque chose de vrai à son sujet, les citoyens de Windsor le prendraient peut-être au sérieux. Néanmoins, tant qu'il se montrera ignorant et incapable de comprendre la réalité, il sera la risée de mes concitoyens.

Les localités de ma circonscription ont reconnu les gros risques que présente l'initiative de libre-échange du gouvernement et son ignorance totale des préoccupations de mes électeurs. Je voudrais citer les extraits de deux documents. Le premier est une résolution adoptée le 14 février dernier par le conseil municipal de Amherstburg, deuxième ville de ma circonscription. C'est le jour où des groupes représentant plus de 8 millions de Canadiens se sont réunis à Ottawa pour protester contre la politique de libre-échange avec les États-Unis proposée par le gouvernement. Le 14 février, la municipalité de Amherstburg a adopté une résolution s'opposant au libre-échange.

La résolution conclut que le conseil municipal de Amherstburg s'oppose totalement à toute entente bilatérale de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.